

# BASSAN MAG'!



Bulletin Municipal  
d'Information

[www.bassan.fr](http://www.bassan.fr)  
contact@bassan.fr

JIUIN - 2023

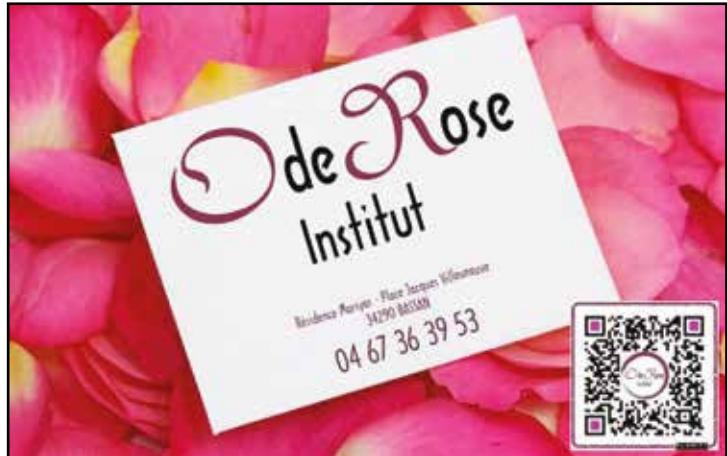


Dimanche 16 avril 2023  
ROLLS & BENTLEY  
ont rendu les honneurs  
aux MEUBLES MODESTES  
et à ses remarquables  
véhicules !!



# SOMMAIRE

<b>EDITO</b>	p. 3
<b>INFORMATIONS</b>	p. 4 à 11
- Budget primitif 2023	
- Nouvelle arrivée à la Mairie de Bassan	
- Informations générales	
- Obligations légales de débroussaillement	
- PAEN	
- Etat Civil	
- Numérique : Affichage légal	
- CCAS : Florence Bottemine	
- Ecole : Nouveau service	
<b>SICTOM</b>	p. 11
- Biodéchets	
<b>ENVIRONNEMENT</b>	p. 12 à 14
- Semaine verte	
<b>ASSOCIATIONS</b>	p. 15 à 17
- Jardinons ensemble	
- Mosaïck	
- Foyer rural de Bassan	
- Tennis Club de Bassan	
<b>BASSAN EN IMAGES</b>	p. 18 à 19
<b>BASSAN S'ANIME</b>	p. 20



## Une pointe de rêve



**Coiffure mixte**

**Lundi : 14H - 19H**  
**Mardi et Mercredi : 9H - 12H 14H - 19H**  
**Jeudi : 13H - 20H30**  
**Vendredi et Samedi : 9H - 19H**

**Sur RDV**

5 place Jacques Villeneuve - 34290 BASSAN  
09 82 27 89 80



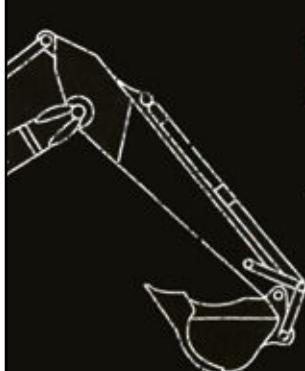
ALU - BOIS - PVC MÉTALLIQUE - VOLET - PERGOLA - VITRERIE  
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

REEMPLACEMENT DE VITRE CASSÉE  
DÉPANNAGE AUTOMATISME  
OUVERTURE DE PORTES ET MISE EN SÉCURITÉ

**06 08 81 73 12**  
julien.menuiserie34@gmail.com

**LE PLUS DE JULIEN**  
LES TOURS À HIRONDELLES





**BC TP**  
22 chemin des Vendanges  
34290 BASSAN

Terrassements, réseaux divers  
Raccordements, maçonneries

**Carcenac Benoit**  
carcenacbenoit@gmail.com  
**06 24 95 26 43**



**Douceur d'Opaline**  
Adeline Vernieres

**Guidance avec support :**  
- Hypnose  
- Cartomancie  
- Lithothérapie

**06 59 91 14 09**  
Facebook : Douceur d'Opaline



Enfin c'est bientôt terminé !!

Encore quelques semaines, les travaux en centre-ville seront terminés et la circulation automobile en particulier pourra redevenir plus normale.

C'était un gros chantier nécessaire mais ô combien compliqué avec son lot d'imprévus et de contretemps.

Le cœur historique, après beaucoup de péripéties dans le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, a complètement changé de physionomie, en beaucoup mieux, aux dires de ceux qui ont eu la curiosité d'y faire une visite. Le pavage en pierres donnant plus de qualité et de luminosité.

L'église en a profité pour se doter d'un accès adapté aux personnes à mobilité réduite, des dispositifs anti-pigeons ont été installés pour beaucoup moins de fiente dans la rue ou sur les pas de portes.

Enfin, pour rajouter à la qualité du lieu quelques plantations ont été installées et une fontaine provençale trône au centre de la place du presbytère. Bien évidemment elle fonctionnera en circuit fermé, comme l'exige une bonne gestion de l'eau.

Et pour préserver tout cela, un système de gestion des accès voitures a été installé aux différentes entrées. Deux d'entre-elles sont équipées de bornes rétractables manuelles qui ne seront ouvertes qu'à l'occasion d'évènements particuliers et exceptionnels.

L'accès automobile principal se fera par la place du Portalet, côté Mairie. Un système de gestion numérique par smartphone commandera les bornes pour la desserte, chargement et livraisons, des différentes habitations du quartier.

Aucun stationnement permanent ne sera autorisé.

La rue du puits neuf et la rue de Belleville dont les travaux sont encore en cours vont aussi changer d'aspect et surtout permettront un accès piéton sécurisé depuis le centre du village, jusqu'à l'école.

La démolition de la maison faisant chicane à mi-parcours a été détruite et facilitera grandement la circulation des cars et des véhicules utilitaires.

Le carrefour des écoles bénéficiera aussi d'un élargissement de la visibilité par la réduction du mur de clôture du jardin dont la pointe sera supprimée.

Ces deux rues étant à sens unique, une seule voie de circulation sera utilisable, le reste de la largeur étant réservé à des trottoirs et aux piétons.

Conséquence : le stationnement permanent n'y sera plus possible mais pourra largement être compensé, moyennant quelques pas, par le parking des écoles très proche.

Le chemin d'Espondeilhan (route du cimetière) vient lui aussi de subir quelques aménagements.

La chaussée a été remise en état de la halle des sports jusqu'au cimetière. Le plus significatif est la création d'un trottoir, côté halle des sports. Le fossé a été reprofilé, une buse a été posée ainsi que quelques avaloirs pour capter les ruissellements des eaux de pluie, le tout supportant un véritable cheminement piéton.

Enfin, nous arrivons au bout de quasiment deux ans de perturbations et de contraintes.

Pardon pour tous les désagréments que cela a occasionné, mais c'était un mal nécessaire à l'amélioration du bien vivre à Bassan.

Je vous souhaite un bel été.

Alain BIOLA  
Maire de BASSAN  
Vice-président de la Communauté d'Agglomération

# INFORMATIONS

## BUDGET Primitif 2023

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de Bassan ; elle est disponible sur le site internet de la commune. Le Budget Primitif est consultable en Mairie de Bassan, aux heures d'ouverture.

Le Budget Primitif 2023 est un acte prévisionnel qui autorise la Commune de Bassan à effectuer les opérations en dépenses et en recettes inscrites en son sein, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2023. Il est à rappeler que le principe de prudence budgétaire invite à ce qu'au Budget Primitif :

- Les dépenses soient estimées à leur montant maximum, soit entendues comme un plafond.
- Les recettes prévisionnelles soient estimées à minima, soit entendues comme un plancher.

**Le budget primitif 2023 a été arrêté à 3 829 335,98 €** cumulés en section de fonctionnement et d'investissement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Les Dépenses

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services communaux (hors budgets annexes).

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'équilibre à 2 058 294,94 € (1 930 412,26 € inscrits au BP 2022).

Par rapport aux prévisions budgétaires 2022, les

dépenses de fonctionnement ont été augmentées de 6,62 % (soit 127 882,68 €) et se répartissent de la façon suivante :

**Chapitre 011 :** Les charges à caractère général ont été estimées au plus juste ce qui témoigne d'une volonté de maîtriser les dépenses. Néanmoins, les dépenses de ce chapitre ont été revalorisées à hauteur de 30,75 % par rapport au budget 2022.

Cette augmentation des charges s'explique principalement par une progression liée à la hausse des prix des énergies, des carburants, des matières premières, ...

**Chapitre 012 :** Les charges de personnel connaissent une légère augmentation + 4,48 % par rapport au budget 2022. Une réorganisation des services est en cours, suite au départ en retraite de la directrice générale des services (30/04/2023) d'un agent administratif (28/02/2023), d'un agent technique (30/04/2023) et l'absence pour congé de maladie/accident de travail de deux autres agents (juridique/technique).

Le recrutement d'un agent contractuel à l'accueil a été effectif en fin d'année ainsi que le recrutement d'un agent en charge de l'urbanisme et du budget, depuis le mois de février 2023.

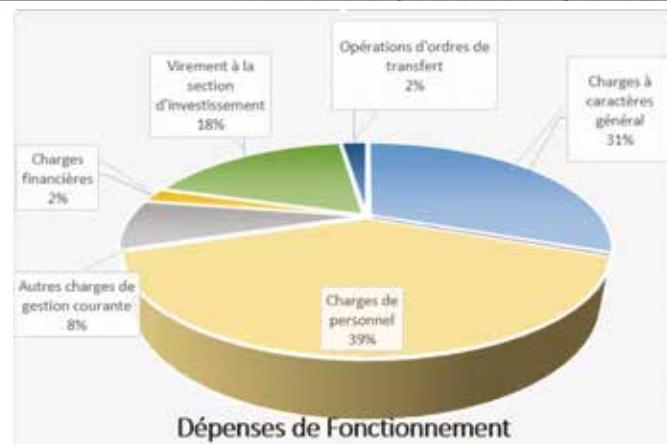
Un renfort de l'équipe technique est également prévu au budget 2023 d'ici à la fin de l'année.

Malgré le recrutement de deux agents supplémentaires, les charges de personnel ont été neutralisées du fait du départ à la retraite de la DGS et au départ définitif d'un agent administratif.

**Chapitre 65 :** Les charges de gestion courante connaissent une légère baisse (-4,05%) qui s'explique par la baisse des contributions ainsi qu'une baisse des autres charges exceptionnelles. Le montant des subventions aux associations et des indemnités élus restent inchangées.

**Chapitre 67 :** Pas d'évolution, maintien de l'enveloppe inscrite au BP 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP+ DM 2022	BP 2023	%
DÉPENSES				
Chapitre 11	Charges à caractères général	484 435,00 €	633 396,93 €	30,75%
Chapitre 012	Charges de personnel	770 000,00 €	804 527,01 €	4,48%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	165 280,00 €	158 580,00 €	-4,05%
Chapitre 66	Charges financières	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	600,00 €	600,00 €	0,00%
	<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES</b>	<b>1 465 315,00 €</b>	<b>1 642 103,94 €</b>	<b>12,06%</b>
.023	Virement à la section d'investissement	420 780,70 €	370 000,00 €	-12,07%
.042	Opérations d'ordres de transfert entre sections (dotations amort & provisions)	44 316,56 €	46 191,00 €	4,23%
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 930 412,26 €</b>	<b>2 058 294,94 €</b>	<b>6,62%</b>



# BUDGET

## Primitif 2023 suite

### 2. Les Recettes

Par rapport aux prévisions budgétaires 2022, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 11.46 % (soit + 177 401,11 €) et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 13 : Atténuation de charge. Ce compte est alimenté par les remboursements des rémunérations des agents en arrêt-maladie.

Chapitre 70 : Les produits des services et du domaine sont stables

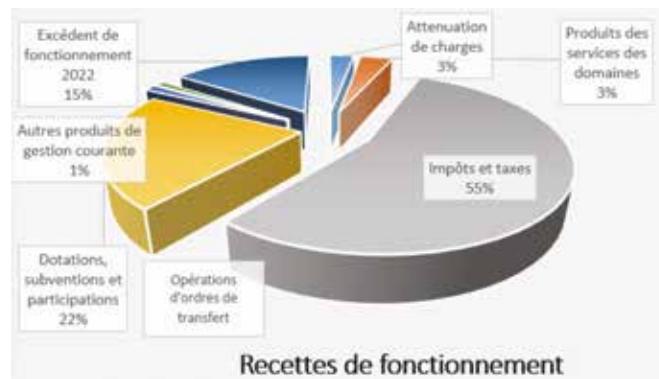
Chapitre 73 : Les impôts et taxes augmentent de 122 786,11 € (+12,26 %). Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des recettes perçues de la taxe foncière sur les propriétés bâties (augmentation des bases fiscales de 7,1 %) et une légère augmentation des recettes de péréquation.

Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations connaissent une hausse de 8,25 %. Cette hausse est liée essentiellement à la hausse des dotations de l'Etat (DGF/DSR)

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante et notamment baisse des revenus des immeubles (départ de l'orthophoniste du cabinet médical).

Chapitre 042 : Ce chapitre regroupe les travaux d'investissement en régie (production immobilisée). Cette enveloppe est revue à la baisse suite à la réforme de février 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP+ DM 2022	BP 2023	%
RECETTES			
13 Atténuation de charges	20 000,00 €	55 000,00 €	175,00%
70 Produits des services des domaines	78 000,00 €	72 500,00 €	-7,05%
73 Impôts et taxes	1 001 770,00 €	1 124 556,11 €	12,26%
74 Dotations, subventions et participations	414 670,00 €	448 879,00 €	8,25%
75 Autres produits de gestion courante	33 160,00 €	24 066,00 €	-27,42%
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>1 547 600,00 €</b>	<b>1 725 001,11 €</b>	<b>161,03%</b>
.042 Opérations d'ordres de transfert entre sections (dotations amort & provisions)	100 000,00 €	20 000,00 €	147,06%
<b>Excédent de fonctionnement 2022</b>	<b>282 812,26 €</b>	<b>313 293,83 €</b>	<b>301,17%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 930 412,26 €</b>	<b>2 058 294,94 €</b>	<b>301,17%</b>



### SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement pour l'exercice 2023 s'équilibre à 1 771 011,04 € (2 719 133,16 €) Inscrits au BP 2022).

La Commune de BASSAN a prévu des dépenses d'investissement, hors annuité de la dette, de 1 465 579,57 € (dont 906 757 € en RAR);

Les investissements prévus au budget primitif 2023 se répartissent de la façon suivante :

# INFORMATIONS

INVESTISSEMENTS		RAR	BP2023	TOTAL	RAR	RECETTES
						Subventions
op.348	Travaux de l'église	7 410,00 €	- €	7 410,00 €	- €	- €
op.349	Ecole	3 547,00 €	97 432,54 €	100 979,54 €	- €	- €
op.358	Réfection de voirie communale	- €	10 766,47 €	10 766,47 €	- €	- €
op.369	Aménagement de HDV/PM	1 978,00 €	- €	1 978,00 €	- €	- €
op.380	Requalification du centre historique	618 774,00 €		618 774,00 €	309 790,00 €	39 952,43 €
op.383	Mise en accessibilité des abris-bus	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €	1 648,33 €
op.391	Construction du restaurant scolaire	- €	1 668,00 €	1 668,00 €	18 993,00 €	17 709,85 €
op.392	Requalification des chemins ruraux	84 362,00 €	- €	84 362,00 €	71 251,00 €	27 323,45 €
op.394	Requalification de la rue du Puits neuf et rue de Belleville	109 110,00 €	292 956,27 €	402 066,27 €	116 838,00 €	108 930,57 €
op.396	Vidéosurveillance	1 403,00 €	- €	1 403,00 €	- €	- €
op.397	Bibliothèque	7 757,00 €	- €	7 757,00 €	- €	- €
op.398	Aménagement aires de jeux et équipements sportifs	25 755,00 €	18 970,89 €	44 725,89 €	- €	23 002,00 €
op.399	Aménagement paysager de la commune	17 670,00 €	- €	17 670,00 €	- €	- €
op.400	Pôle associatif (maison Bensaid)	- €	35 122,65 €	35 122,65 €	- €	- €
op.401	Mobilier urbain - signalétique	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €
op.402	Acquisition matériels divers	- €	12 039,35 €	12 039,35 €		
op.403	Travaux bâtiments publics	- €	12 934,00 €	12 934,00 €		
op.404	Acquisition de terrains	- €	13 000,00 €	13 000,00 €		
op.405	Aménagement de l'avenue de Béziers	- €	20 000,00 €	20 000,00 €		
op.406	Requalification de l'avenue de Servian	- €	20 000,00 €	20 000,00 €		
op.407	Eclairage public	- €	8 932,40 €	8 932,40 €		
op.408	Panneaux photovoltaïques	- €	5 000,00 €	5 000,00 €		
	Hors opération	24 991,00 €	- €	24 991,00 €		
	<i>Trame verte et bleue (1950 €)</i>					
	<i>Travaux distillerie (pluvial/CABM -4362 €)</i>					
	<i>Equipements sportifs/culturels (4090,62 €)</i>					
<b>Total des Dépenses réelles d'Investissement</b>		<b>906 757,00 €</b>	<b>558 822,57 €</b>	<b>1 465 579,57 €</b>	<b>516 872,00 €</b>	<b>218 566,63 €</b>

A noter que la colonne des subventions (recettes) n'est alimentée que par les subventions déjà accordées. Certains dossiers sont en attente d'accords dont le dossier école.

Pour mémoire, en 2022 les dépenses d'équipement s'élevaient à 2 518 620,26 € [1 456 832,26 € inscrits au BP 2022 + 1 060 788 € en RAR]

En 2023, il est prévu l'achèvement des travaux de requalification du centre historique, des travaux d'aménagement de la rue du Puits neuf, la requalification des chemins ruraux, l'aménagement de la Maison associative Bensaid ainsi que les aires de jeux.

Des travaux de réaménagement, de mise en sécurité et chauffage sont prévus au groupe scolaire.

Des études seront lancées pour les entrées de ville (avenue de Béziers et Servian).

## Equilibre de la section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
RAR 2022	906 757,00 €	RAR 2022	516 872,00 €
BP 2023	558 842,77 €	BP 2023	218 566,63 €
Emprunt 1641	184 000,84 €	Emprunt 1641	
Emprunt aire de lavage	72 006,22 €	FCTVA 10222	115 290,00 €
Travaux en régie 2188		TA 10226	89 782,00 €
Travaux en régie 2313		Excédent fonctionnement 1068	419 339,41 €
Travaux en régie 2315	20 000,00 €	Amortissement 28	41 191,00 €
Résultat 001	<b>29 454,41 €</b>	Virement 021	370 000,00 €
		Cession 024	
		Report 2021 - 001	
<b>TOTAL</b>	<b>1 771 061,24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 771 041,04 €</b>

Pour mémoire, la commune avait contracté deux emprunts en 2022, pour couvrir les dépenses d'investissement, notamment la requalification de la rue du Puits neuf et le restaurant scolaire.

Les investissements inscrits au Budget Primitif 2023 sont financés en partie par le FCTVA, le revenu de la part communale de la taxe d'aménagement, des subventions sollicitées auprès de nos partenaires financiers et l'excédent de fonctionnement reporté.

## BUDGET Primitif 2023 suite

### FOCUS SUR LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2023 s'élève à 1 819 K€.

Pour mémoire, la commune a contracté deux prêts relais en 2022, correspondant au FCTVA de la requalification de la rue du Puits neuf et les travaux du restaurant scolaire et un emprunt de 450 k€ pour les travaux d'aménagement du cœur historique.

Cette année, elle devra solder l'emprunt contracté pour les travaux de construction du restaurant scolaire à hauteur de 70 k€.

Enfin, à la demande du trésorier municipal, l'emprunt de 95 k€ contracté par la commune le 25/06/2018 pour l'aire de lavage est transféré à hauteur de au budget annexe de l'aire de lavage.

### Conclusion :

En 2023, l'équipe municipale poursuit la mise en œuvre de ses engagements, en matière d'aménagements majeurs du territoire communal et de promotion de la vie locale, tout en restant vigilante en raison du contexte économique contraint et incertain.

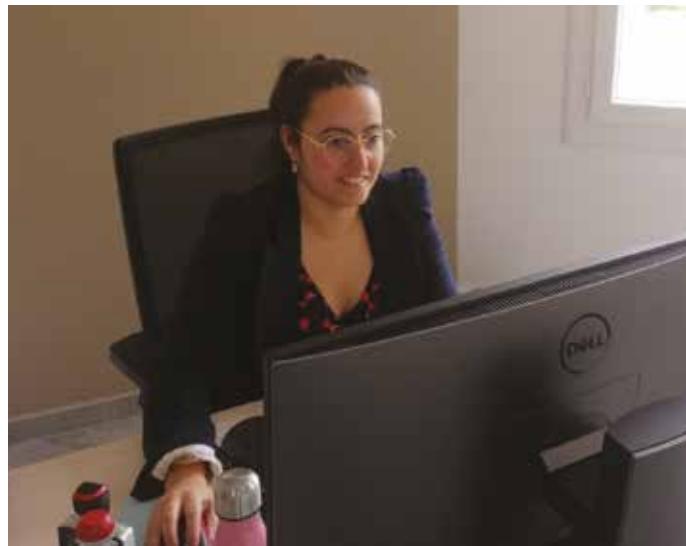
A noter, que pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières qui pèsent sur le budget 2023, les communes bénéficient cette année d'une hausse des dotations versées par l'Etat et de nouvelles recettes fiscales. (Hausse de 7 % des valeurs locatives- foncier).

*Nota : les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*

**Cette note de synthèse est également consultable dans son intégralité sur [www.bassan.fr](http://www.bassan.fr)**

## NOUVELLE ARRIVÉE Mairie de Bassan

### Une nouvelle arrivée à la mairie de Bassan.



Avec la défection de quelques personnels administratifs, les services d'urbanisme et comptabilité de la mairie devaient être repris en main par une personne ayant des compétences en la matière.

C'est chose faite avec le recrutement et l'arrivée de Madame Aurélie RIEU. Mariée et maman d'une petite fille de 3 ans, Elle arrive de la Mairie de Cazouls-les-Béziers où elle a débuté sa carrière de fonctionnaire territorial, elle s'est rapidement adaptée à son nouveau poste et se révèle comme une collaboratrice efficace et expérimentée.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans l'équipe municipale.

### URBANISME PRATIQUE

Réception du public sur rendez-vous :

- le lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- le mercredi 9h à 12h
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

**Rappel : La Mairie est fermée le mardi et le jeudi après-midi**

Vous pouvez également adresser toutes vos demandes par mail : [aurelie.rieu@bassan.fr](mailto:aurelie.rieu@bassan.fr)

### NOUVEAU !!

#### Service en ligne 24h/24 ET 7j/7

Pour accéder au service en ligne, il suffit de se connecter au GNAU « guichet numérique des autorisations d'urbanisme » et de créer un compte pour formuler votre demande en cliquant sur le lien suivant : <https://gnau.beziers-mediterranee.fr/gnau/#/>

Une fois votre compte créé, vous devez choisir le formulaire en ligne et annexer les pièces constitutives de votre dossier (documents, plans, photo, etc.). Vous recevrez un « Accusé d'Enregistrement Electronique » (AEE) attestant de la preuve du dépôt de votre demande par voie électronique et ensuite un « Accusé de Réception Electronique » (ARE) servant de récépissé de dépôt de votre dossier d'urbanisme avec le numéro de dossier qui lui est attribué.

Vous serez alors informé en temps réel de l'évolution de l'instruction de votre dossier (notification de nouveaux délais, demande de pièces complémentaires, arrêté, etc.) par courriel en vous invitant à vous connecter à votre compte pour récupérer les documents.

# INFORMATIONS

## INFORMATIONS Générales

### MAIRIE

17 chemin Neuf – 34290 Bassan  
**Tél : 04 67 36 10 67**  
Courriel : [contact@bassan.fr](mailto:contact@bassan.fr)  
Site internet : [www.bassan.fr](http://www.bassan.fr)

### Horaires :

Lundi, Mercredi de 8h à 12h et 14h à 18h  
Mardi, Jeudi de 8h à 12h - Fermé l'après-midi  
Vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

### GROUPE SCOLAIRE

6 rue des écoles – 34290 Bassan  
**Tél. direction : 06 43 29 07 09**  
**Tél. Ecole/Mairie : 06 43 29 06 50**  
**Tél. Cantine : 06 40 50 77 21**

### PERMANENCE DES ÉLUS

Alain BIOLA, Maire

**Vincent CANALS**, 1er adjoint en charge des associations sportive, sécurité, informatique et devoir de mémoire - Sur rendez-vous **(04 67 36 10 67)**

**Geneviève CAUSSIDERY**, 2ème adjointe en charge de la culture, de la vie associative et des animations.  
Lundi de 16h à 18h sur rendez-vous **(04 67 36 10 67)**

**Bruno JULIEN**, 3ème adjoint en charge des personnels techniques et des bâtiments communaux, de la voirie (travaux et entretien) - Sur rendez-vous **(04 67 36 10 67)**

**Sabine RATIE**, 4ème adjointe en charge des affaires sociales, scolaires, seniors et santé publique  
Lundi de 17h à 18h sur rendez-vous **(04 67 36 10 67)**

**Christine PUECH** élue déléguée  
En charge des affaires juridiques, des marchés publics, des assurances et de l'économie locale

**Marie Agnès SCHERRER** élue déléguée  
En charge au développement durable et à l'environnement

### RPE Béziers Méditerranée

Corinne Lescar Éducatrice RPE  
Renseignements pratiques pour les parents recherchant une nounrice agréée et pour les personnes désirant garder des enfants (modalités pratiques, administratives).

Atelier lecture – 16/02 et 23/03 - **Tél. 04 99 41 30 72**

**SICTOM** (renseignements particuliers, informations pratiques...) - **Tél. 06 84 95 36 09**  
Permanences en Mairie : 15/02, 17/02 et 23/02 de 9h à 11h30.  
Présence sur le marché 21/02 de 9h à 11h30

**CENTRE DE LOISIRS D'AMILHAC – VILLAMONT**  
Domaine d'Amilhac -34290 SERVIAN  
**Tél. 04 67 76 02 76**

### CCAS

Madame Florence Bottemine  
**Tél. 04 67 36 10 67** - sur rendez - vous

### LA POSTE

**Horaires** : tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h et samedi 9h à 11h30

### LE COIN DU LIVRE (Nouvelle bibliothèque)

4 place du Château, Bassan  
Tous les mardis et mercredis de 10h00 à 12h00 et les jeudis de 16h00 à 18h00

### L'AGGLO vous transporte

Ligne 12 pour Bassan  
[www.beemob.fr](http://www.beemob.fr)

### TRANSPORT SCOLAIRE

Béziers Méditerranée, beeMob, viennent au plus près des usagers sur la promenade  
09/06 - 30/06 de 08h00 à 14h00  
[www.herault-transport.fr](http://www.herault-transport.fr), Tél : - 0 434 888 999

### VIE PRATIQUE

SAMU - **15**  
Pompiers - **18**  
Hôpital - **04 67 35 75 35**  
Gendarmerie - **17 ou 04 67 39 10 20**  
Police Bassan- **06 34 24 01 70**  
Police Pluri Communale - **06 12 52 30 97**  
EDF - **09 73 02 68 04**  
URGENCES eau/assainis.- **09 77 401 138**

### CHIRURGIEN – DENTISTE

DAUMAS Sabrina – **04 67 28 36 15**

### MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CABINET CAYLUS & BRINGER - **04 67 36 18 81**

### INFIRMIERS / INFIRMIÈRES

FRADIN DE BELABRE Philippe – **04 67 49 39 63**  
JIMENEZ Brice – **06 73 60 62 03**  
FOUILHE Audrey – **06 58 78 56 79**  
GUENO Alexandra – **06 70 08 69 08**  
VERNIERES Adeline – **06 59 91 14 09**  
MAURIN Marion – **06 32 31 74 83**  
GUIRAUD BIANCHINI Laurie – **06 24 78 49 64**  
JAMME SERRES Florence – **06 81 27 50 03**

### MASSEURS / KINÉSITHÉRAPEUTE

BARDIN-TOLOMIO Lisa, TOUSSAINT Isabelle et MARCO Manon – **04 67 28 34 01**

### ORTHOPHONISTE

MOUSSAY Mylène, CAUSSE Aude et LIBERGE Margot- **06 15 08 46 31**

### OSTÉOPATHE

MACOU Ghislain – **06 68 09 52 21**

### PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

TARRAGO Joëlle – **06 24 70 49 48**

### PSYCHOLOGUE / PSYCHANALYSE

ASENSIO Muriel – **06 70 40 64 10**



## OBLIGATIONS Légales

### OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

La mise en place des mesures de restrictions des usages de l'eau dans le cadre de la gestion de la sécheresse laisse malheureusement prévoir une période estivale très difficile et des alertes renforcées.

Des alertes de vigilance sont déjà d'actualité.

Comme tous les ans, notre commune se prémunie contre les incendies qui pourraient menacer les habitations.

Un rappel a été adressé à chaque propriétaire de terrains bâties et non bâties en état de friche ou en jachère, bordant des habitations et des voies de circulation, pour leur rappeler leurs obligations de débroussaillement et de maintien en état débroussaillé de leurs parcelles,

dans le but de prévenir tout risque de propagation du feu, comme le prévoient les arrêtés municipaux et préfectoraux :

- Arrêté municipal n°27/2005 du 04.08.2005 et l'article L 322-3 du Code Forestier.
- Arrêté Préfectoral n°2023-04-13818 du 17 avril 2023 sur la prévention des incendies de forêts, et l'Arrêté préfectoral n°2023-04-13831 du 21 avril 2023.

Pour rappel le brûlage des déchets est strictement interdit. Vous pouvez procéder au broyage ou à l'évacuation en décharge autorisée (SICTOM SERVIAN) ou en station de compostage.

Nous comptons sur votre compréhension pour entreprendre les travaux nécessaires au risque de recevoir la facture de la Mairie si cette opération n'est pas réalisée en temps et heure.

## PAEN

### A la demande pressante des viticulteurs l'arrêt de la procédure de PAEN, destinée à préserver les terres cultivables de la pression foncière, a été acté.

Quoi qu'il en soit, le PLU et le SCOT vont à l'avenir donner les outils, parfois contraignants, mais nécessaires aux collectivités, pour une gestion raisonnable des sols.

Dans un premier temps, afin de limiter les appétits de plus en plus pressants des personnes désireuses d'acquérir un morceau de nature pour y pratiquer des activités sans aucun rapport avec la culture qu'elle soit viticole ou autre, pour installer un logement mobile ou en dur, la commune signera dans les prochains jours la charte contre la cabanisation.

Cet outil, avec le concours des services de l'état, se substituera du moins pour partie au règlement que la procédure de PAEN aurait permis de mettre en œuvre.

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

#### Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

- Léonie GISCLARD née le 27/04/2022
- Chloé MARTIN née le 26/11/2022
- Mattéo GUERRIER né le 02/12/2022
- Vyk DODAN né le 30/12/2022
- Gabin DABÉE né le 17/01/2023
- Nathan DUFRENOY né le 05/2023
- Alice WOLFF née le 08/02/2023
- Louiza SIJES née le 24/02/2023
- Swan MOUTHAAN né le 07/03/2023
- Leslie EDMOND née le 05/04/2023

### DÉCÈS

#### Nous présentons nos condoléances aux familles et amis de :

- Francine BONNET décédée le 03/01/2023 à Béziers
- Christine OSTER veuve de Otello DI-LEGGE décédée le 17/01/2023 à Béziers
- Jean-Claude RENAUD veuf de Clara POYAN décédé le 22/01/2023 à Béziers
- André GARCIA décédé le 13/02/2023 à Di Pietrabugno
- Jean-Paul RATEL veuf de Michèle DUCHEMIN décédé le 19/02/2023 à Béziers
- Esperanza SEPULVEDA épouse de Francis PASSARELLA décédée le 25/02/2023 à Puisserguier
- Eugénie ACCINCI veuve de Jean AUTER décédée le 02/03/2023 à Béziers
- Huguette CONTOUR décédée le 27/03/2023 à Port la Nouvelle

### MARIAGES

#### Nos très sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur à :

- Jérémy DURAND et Aurélie RAISSIGUIER le 07/10/2022
- Sébastien BONNAL et Katia BABIN le 11/03/2023

# INFORMATIONS

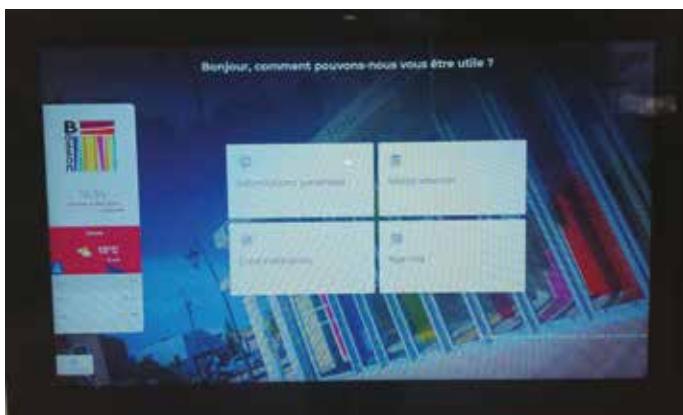
## NUMERIQUE

### Affichage légal

Après un relooking intégral et moderne de l'accueil de la Mairie, il était absolument nécessaire de remplacer le grand tableau d'affichage papier par un affichage actuel et numérique. C'est chose faite avec un grand écran en façade de la Mairie.

Il s'utilise comme un écran d'ordinateur tactile, le suivi des instructions et les consultations de tous les documents dont vous pourriez avoir besoin se font à l'écran. Vous en souhaitez un exemplaire pour l'insérer dans un dossier, pas de problème, chaque document est accompagné d'un QR Code qu'il vous suffit de scanner avec votre smart-phone pour l'emporter avec vous.

Vous y trouverez aussi l'actualité locale dans l'agenda ainsi que des sites internet utiles et la possibilité d'adresser un message mail directement à la Mairie... Pratique en cas de fermeture des bureaux ou pendant le week-end !



## CCAS

### Florence Bottemine



Depuis le mois de Novembre 2020, j'interviens à titre bénévole pour répondre le mieux possible à une question que peuvent se poser mes concitoyens bassanais : " Avez-vous une solution pour moi ?... "

Je reçois sur rendez-vous, les lundis et mercredis de 14h30 à 17h30 les personnes de tous âges qui rencontrent des difficultés et qui peuvent avoir du mal à demander de l'aide.

Je les écoute en toute confidentialité. Il arrive que les problèmes submergent leurs pensées et cela devient difficile pour elles de mettre bout à bout toutes les contraintes administratives (Mutuelles, Maison des Personnes Handicapées, Caisses de Retraite, Impôts, Aides à domicile, Factures Energie et Aides alimentaires, etc...) qui, à l'ère du numérique et de l'outil informatique, deviennent complexes. Je les aide aussi pour la rédaction de courriers accompagnant souvent ces démarches.

**Pour me permettre de vous donner rendez-vous,  
contactez la mairie au 04 67 36 10 67**

## ECOLE Nouveau service

Une nouvelle organisation est en train de se mettre en place à l'école et sera totalement opérationnelle à la rentrée 2023.

Les missions de Régine Cordonnier, notre collaboratrice, évoluent. Elle sera désormais présente dans l'enceinte même de l'école, côté maternelle les mardis et jeudis après-midi de 14h à 17h.

Elle représentera la Mairie et assurera le suivi administratif et financier de l'école. Elle assurera l'encadrement et la gestion du personnel. Elle déclenchera les contrôles obligatoires et l'entretien avec les sous-traitants ainsi que les urgences techniques avec les services municipaux.

Bien évidemment elle continuera de faire le lien avec les parents d'élèves pour des besoins généraux ou des problèmes plus personnels.

Contact : [regine.cordonnier@bassan.fr](mailto:regine.cordonnier@bassan.fr)

## SICTOM

### SICTOM Biodéchets

Depuis quelques semaines le SICTOM a installé des points de collecte des bio-déchets en différents lieux du village :

- Chemin neuf
- Place du Portalet
- Place du château
- Rue du Crès
- Avenue du chardonay
- Rue font Maurel le bas
- Boulevard plein soleil
- Rue de la font neuve
- Rue des oliviers

Pour pouvoir utiliser ces points il est nécessaire de respecter quelques consignes précises et tout d'abord être en possession du kit distribué par le SICTOM comprenant un panier, des sacs poubelles et surtout une clé destinée à ouvrir et refermer les containers. Si vous n'êtes pas en possession de ce kit, un coup de téléphone suffit pour que le SICTOM vous le livre dans ses meilleurs délais : 04.67.98.45.83 ou [biodechets@sictom-pezenas-agde.fr](mailto:biodechets@sictom-pezenas-agde.fr)

### POUR UN CENTRE VILLAGE PLUS PROPRE

Associés aux travaux d'aménagement du cœur historique, deux nouveaux points d'apport volontaires ont été installés, l'un place du Portalet, l'autre place du Calvaire.

Ces containers de grande capacité sont destinés à supprimer les points de regroupement de containers individuels du quartier. Les containers individuels bleus et jaunes actuels seront récupérés par le SICTOM.

#### RAPPEL :

Il est interdit de déposer quoi que ce soit au sol près des containers

Les cartons ou emballages un peu volumineux sont à écraser ou à découper pour les rentrer dans les containers.

La déchetterie de Servian est à moins de 5mn de Bassan pour les objets plus encombrants.

#### Ordures Ménagères



Attention : les biodéchets étant extraits de vos ordures ménagères, le volume de celles-ci diminue.

La collecte des ordures ménagères se fera désormais une fois par semaine à compter du lundi 3 avril.

Votre jour de collecte : L M M J V S X

#### Comment ouvrir une borne biodéchets ?



7J/7  
24H/24

- 1 - Insérer la clé
- 2 - Enfoncer la clé
- 3 - Tourner à gauche
- 4 - Ouvrir la trappe
- 5 - Déposer votre sac
- 6 - Fermer la trappe
- 7 - Tourner à droite
- 8 - Retirer la clé

#### Vous n'avez pas pu être présent aux permanences

##### Retirez votre kit biodéchets :

- Directement à l'accueil du SICTOM
- Ou par rendez-vous au :  
04 67 98 45 83 / [biodechets@sictom-pezenas-agde.fr](mailto:biodechets@sictom-pezenas-agde.fr)



SICTOM Pézenas-Agde  
Adresse 20980  
BP 112 34120 Pézenas  
Site social :  
27 Avenue de Pézenas  
34120 Nébian (l'Eveque)



## ENGAGÉ Pour l'environnement

### BASSAN, engagé pour l'environnement OBJECTIF ATTEINT !

### L'EAU, UN TRESOR A PROTÉGER

Avec la signature de la charte «je ne gaspille pas l'eau» en mai 2022, la municipalité s'est engagée dans un plan d'économie d'eau sur l'ensemble des bâtiments publics et espaces verts. La majorité des objectifs du cahier des charges ont été atteints : matériels hydro-économiques, économie d'eau, réparation des fuites, sensibilisation, ...

Au vu des améliorations constatées lors de la visite de labellisation en mars dernier, le comité d'agrément du SMETA (Syndicat Mixte d'Equipements et de Travaux sur l'Astien) décerne à la commune de BASSAN le label « **Ressources en eau, commune économe** ».

La commune doit poursuivre les actions réalisées en 2022 et s'engage à mettre en place celles inscrites pour 2023-2024.

La remise du label 2023 a eu lieu le 20 avril lors de la conférence « ressource en eau ; enjeux mondiaux, solutions locales» qui s'est déroulée devant de nombreux élus du territoire et personnalités institutionnelles à la Médiathèque de BEZIERS



soutenue par le SICTOM. 4 groupes d'élèves des classes CE1 et CE2 ont parcouru les rues et chemins du village accompagnés de leurs enseignants et des marcheurs du Foyer Rural. Ils ont ramassé avec beaucoup d'enthousiasme les déchets jetés par des personnes peu scrupuleuses : canettes, plastiques, boîtes et mégots de cigarettes, .... Ils sont revenus avec une bonne douzaine de sacs bien remplis et la satisfaction d'avoir agit pour la protection de la nature. Les enfants restés à l'école ont quant à eux bénéficié d'ateliers organisés par l'association AREPB « Autre Regard sur l'Environnement du Piémont Biterrois ». L'un sur l'eau « La planète bleue » pour les plus petits, l'autre sur l'évolution du climat « le voyage d'Anoki » pour les CM1 et CM2.



### 3ème EDITION DE LA SEMAINE VERTE

Pour la troisième année, BASSAN s'est mobilisé en faveur de l'environnement. C'est un concentré d'actions, d'ateliers, de débats, d'évènements ludiques destinés à sensibiliser petits et grands aux enjeux écologiques. Nos enfants sont les premiers concernés ! La semaine a débuté mardi 9 mai par une marche éco citoyenne



**Pour le mercredi 10 mai**, la nature était le terrain de jeu des enfants. Une belle journée qui a commencé par un atelier de BD Manga.

Guidés par Monsieur k, dessinateur de BD, les enfants ont imaginé une petite histoire porteuse d'une réflexion écologique. A partir de ce travail, une affiche sera imprimée pour être exposée dans le village. C'est le message des enfants pour protéger la planète !



L'après-midi, la garrigue s'est transformée en espace de loisirs avec de belles activités :

- Activités « land-Art » animées par les membres de l'association CARNAVALOWEEN
- Balades/animations poneys avec le centre équestre «les pompons de BASSAN»
- Animations scientifiques/spectacles « fabuleux insectes » par le CIST (Centre Scientifique et Technique du cœur d'Hérault)
- Escape Game « la malle au feu » jeu d'évasion ludopédagogique destiné à sensibiliser petits et grands aux risques de feux de forêt.

Ces loisirs proches de la nature ont ravi les enfants comme les adultes.



Les enfants ont regretté que davantage de leurs copains et leurs familles ne soient pas venus partager cette belle journée avec eux!

**Le jeudi 11 mai**, « les jardiniers de la terre » étaient à l'honneur. A cette occasion Rudy LEVY a accueilli une vingtaine de participants sur son domaine « le Mas du thym » pour une découverte de l'huile essentielle de thym, de la plantation à la distillation. Tous ont été passionnés par cette présentation où ils ont beaucoup appris sur les plantes aromatiques et leurs bienfaits pour la santé.



Les visites et conférences de l'après-midi étaient centrées sur l'agroforesterie à l'intention des élus et viticulteurs. Elles ont dû être reportées faute de participation suffisante.

Comme chaque année, nous réservons le vendredi pour soigner notre garrigue. Une quinzaine de volontaires guidés par les chasseurs ont ramassés 250 Kilos de déchets abandonnés dans les recoins de la Garrigue.

# ENVIRONNEMENT

**Chaque année, c'est un peu moins, mais restons vigilants !**

La forêt nous soigne aussi ! C'est une reconnexion sensorielle qu'ont expérimenté les quelques personnes qui ont participé au bain de forêt printanier conduit en fin de journée par Stéphanie GAY de CHAMANITA. On en sort reposé et plus serein.



Le dernier atelier d'origami quant à lui destiné aux enfants accompagnés d'adultes, s'est déroulé dans une joyeuse ambiance.



**Le dernier jour, samedi** était placé sous le signe de la culture japonaise avec 3 ateliers proposés par Damien DUFOUR, Maître IKEBANA directeur de l'école AYAME de TOULOUSE. Les deux ateliers d'arrangement floral à la japonaise ont réunit 25 participants, tous admiratifs devant ces superbes sculptures florales porteuses de symboles.



Pour clore une semaine bien remplie et remercier tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au succès de ces journées, un verre de l'amitié a réuni élus, partenaires et associations engagés pour l'environnement autour des sculptures florales, créations sur bois de Cédric OLMO, décors japonais de CARNAVALOWEEN, les meubles modestes de Alain FORNELLIS.

## JARDINONS Ensemble

Le dimanche 16 avril nous étions une bonne vingtaine de personnes à nous retrouver sous le beau hangar du domaine de la Massolette entre Bassan et Servian pour le troc jardin du printemps. Nous remercions Catherine et sa famille de sa disponibilité et de son accueil. Merci également à la mairie de Bassan qui nous a dépannés en nous prêtant des tables.

Bien que moins nombreux que l'an passé, nous en avons profité pour bien échanger dans une ambiance conviviale en dégustant du thé tchaï (épicé) au lait d'avoine.

Enfin, nous nous sommes avancées vers les récentes plates bandes du jardin constituées de plantes vivaces (supportant une certaine sécheresse) mises en valeur avec un paillage minéral blanc, cette évolution paysagère était déjà démarrée l'an dernier.

Nous avons bien regretté tous ces absents pris par d'autres activités.

Par le passé, les "troc jardin" réunissaient une "grosse" partie des adhérents et des "curieux" dont certains devenaient membres de notre association. Devons-nous recentrer cette activité dans Bassan plus

facile d'accès? Votre avis nous intéresse. Les personnes prêtent à participer aux prochains échanges pourraient-elles se faire connaître svp ?

### VOICI LA LISTE DE CE QUE NOUS AVONS ÉCHANGÉ :

- **des plantes :** Abricotier, aloe, amarante rouge, ancolie, anémone du japon, arum, avoine bleue, billbergia, bulbine, cératostigma, chou de décoration, consoude, coriandre, cornouiller sanguin, doronic, épilobium western hill, géranium violet, herbe de la pampa, lierre, liriope, mélianthus major, mélisse, menthes, muflier, mûre sans épines, oseille, phlomis, sarriette, sauge uliginosa, saule marsault, seringa, stipa, tanaisie, thym, tomates / tomates de collection...

- **des graines**

- **des plantes pour infusions et/ou décoction :** tilleul, sarriette, gaillet gratteron, ortie, olivier, sauge, menthe, mélisse etc.

**Recette du thé tchaï au lait d'avoine** (à boire bien chaud) : faire infuser longtemps 50 % de thé tchaï dans 50 % de lait d'avoine.

**Chantal et Marielle**

**Contacts : [jardinons\\_ensemble@yahoo.fr](mailto:jardinons_ensemble@yahoo.fr)**

**Marielle 06 51 97 82 72**





**Garage CERVERA**

**Raymond CERVERA**

**3 bis rue du Crès  
34290 BASSAN**  
Tél. : 04 30 41 72 63  
E-mail : [garagecervera@sfr.fr](mailto:garagecervera@sfr.fr)  
N°SIRET : 791 070 816 - APE : 4520A

entretien réparations   diagnostic électronique   pneumatiques climatisation  
toutes marques   distribution freinage   garantie constructeur

**S A R L**

**KLEIN Frères**  
Peinture Générale  
Intérieur / extérieur

. Ravalement de Façades  
. Revêtement sols et murs

**DEVIS GRATUIT**

7 Rue du Carignan  
34290 BASSAN  
Tél: 04 67 31 09 87  
06 03 99 92 42  
Email: [klein.freres@gmail.com](mailto:klein.freres@gmail.com)  
Siret : 81856407200010 - APE : 4334Z - N° TVA intracomm : FR70818564072

# ASSOCIATIONS

## MOSAÏCK

Du 10 au 12 mars avait lieu le rendez-vous annuel organisé par l'association MOZAÏK avec les artistes du biterrois venus présenter leurs œuvres.

Belle réussite !

De belles œuvres, beaucoup de talents sans oublier la convivialité, tout ce qu'il fallait pour régaler les yeux des visiteurs et encourager les artistes.

La remise des prix était clôturée par un buffet très apprécié de tous.

### PALMARES

1er prix : Mme Vanessa COLOMBIER Peintures.

Elle sera l'invitée d'honneur en 2024



Les autres prix, décernés par catégorie sont les suivants :  
PEINTURES / DESSINS : Mme Claudine HAGEGE  
SCULPTURES DIVERSES : Mr Olivier CAYZAC  
CRÉATIONS CÉRAMIQUE / VERRE : Mme Danièle ADJADJ  
CRÉATIONS DIVERSES : Mme Monique ANTOINE  
PHOTOS : Mme Katia ORTEGA  
PRIX DU PUBLIC ENFANTS : Mme Vanessa COLOMBIER (PEINTURES)  
PRIX DU PUBLIC ADULTES : Mr Olivier CAYZAC (SCULPTURES)

## FOYER RURAL Bassan

Chers adhérents.

Cela va faire 3 ans que j'ai été élu pour présider le foyer rural.

En 2020, suite au départ de l'ancienne présidente, devant l'absence de volontaire et dans l'urgence de sauvegarder la saison qui devait démarrer, j'ai accepté d'assurer cette fonction.

Cette année, avec le retour à une situation quasiment normale, nous avions la volonté de renouer avec des événements festifs en plus des activités pour lesquelles nous comptabilisons 253 adhérents.

Cela s'est traduit par la programmation d'une «soirée soupe» en novembre, du «Noël des enfants» en décembre, de la «galette» et du «Thé dansant» en janvier, du «LOT» en février.

Nous avons également programmé les «journées de GALA» fin juin.

Je sais que c'est une réelle satisfaction pour tous de pouvoir pratiquer des activités près de chez soi dans notre village et de se retrouver dans un esprit de convivialité, vous êtes nombreux à nous en remercier, mais comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, faire fonctionner une association nécessite des volontaires impliqués.

Il existe déjà un noyau de bénévoles qui compose le Conseil d'administration et qui contribue à la bonne marche du Foyer, j'en profite pour les remercier de l'investissement dont ils font preuve.

Je souhaite vraiment que chacun d'entre vous prenne conscience qu'il est important de participer et de s'engager, il en va de la survie de notre association.

Je vous donne rendez-vous lors de l'Assemblée Générale du Foyer rural qui se tiendra cette année le samedi 24 juin, j'espère vous y voir nombreux.

Pour ma part, estimant que les 3 années à «assurer l'intérim»



ont permis au Foyer rural de démontrer sa raison d'être, je quitterai ma fonction, à cette occasion, comme je vous l'avais annoncé lors de l'A.G de l'année dernière.

Je resterai, bien sûr, disponible pour faciliter la transition avec le nouveau président ou la nouvelle présidente.

Bien cordialement  
Le Président

### A VOS AGENDAS

**Samedi 24 juin** à la salle des fêtes :

- 17h30 - ASSEMBLEE GENERALE du foyer
- 18h30 - SPECTACLE DE ZUMBA enfants et adultes

**Vendredi 30 juin** à la salle des fêtes : 21h00  
CONCERT de la chorale « les cigales de Bassan »

**Samedi 1er juillet** sur la promenade : 19h  
REPAS «macaronade» et soirée dansante avec orchestre



## TENNIS Club Bassan



Contacts TC Bassan

Tél : 04 67 48 60 39 - E-mail : tcbassan@laposte.net

Ecole de Tennis

Renseignements et contact : Tél. 06 10 91 42 26

Facebook : tennis club de Bassan



### Le Tennis Club de Bassan

organise, du 26/05

au 17/06/2023, son traditionnel Tournoi Open.

Depuis sa création en 2010, il a accueilli de très nombreux compétiteurs, Dames et Messieurs venant de tous les clubs des alentours.

Il sera encadré par la juge-arbitre Sophie Marcenac.

**Inscriptions sur TEN'UP ou au 06 23 09 21 82**

**Ecole de Tennis** Mercredi 19 avril, notre enseignant Aziz, a organisé des activités ludiques pour les jeunes du club avec l'aide des habituels bénévoles. A l'issue de l'animation, chacun a apprécié boissons, friandises et les délicieux cookies de la Boulangerie Leininger à Bassan.



### COMPÉTITIONS : ADULTES

Nos compétiteurs ont participé avec honneur à différentes épreuves :

- Coupe + 35 D et M
- Coupe des Dames
- Coupe Bleue D et M.
- Coupe Courtès M
- Coupe Mixte 4ème et 3ème séries



### COMPÉTITIONS : JEUNES

En entente avec le TC Boujan, nos jeunes ont participé à plusieurs compétitions :

Le programme Galaxie La Coupe des Jeunes 11/12 ans garçons et 15/16 ans filles.

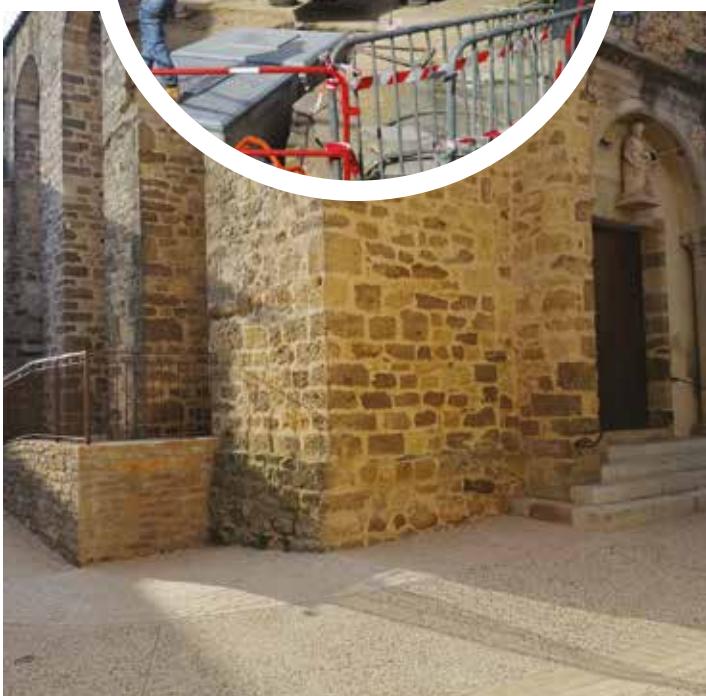
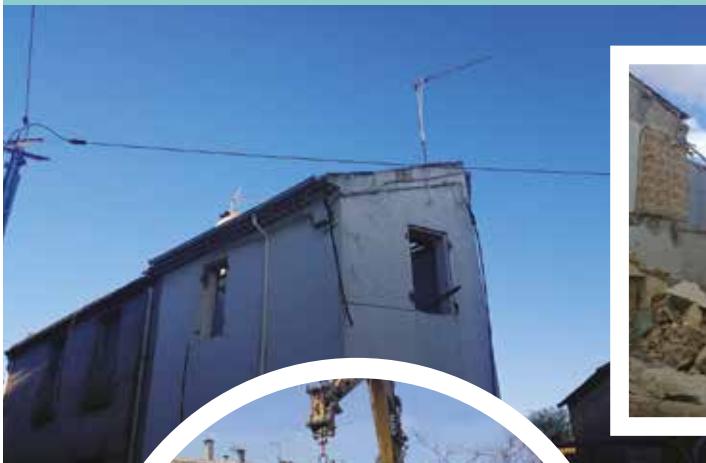


# TRAVAUX EN IMAGES

## CIMETIÈRE



## RUE DU PUITS NEUF



## COEUR HISTORIQUE

## RASSEMBLEMENT JAGUAR ET PLUS



## SAMEDI DU VIN



## SEMAINE VERTE



## SOIRÉE ROMANTIQUE



# BASSAN S'ANIME

## JUIN

**03 et 04 :** Challenge d'escalade (Coupe Départementale) Salle Mégablok

**Lundi 12 :** Club de l'amitié – Loto, présentation de produits, repas

**Samedi 17 :** Fête de la Musique – Promenade

**Samedi 24 :** AG Foyer Rural



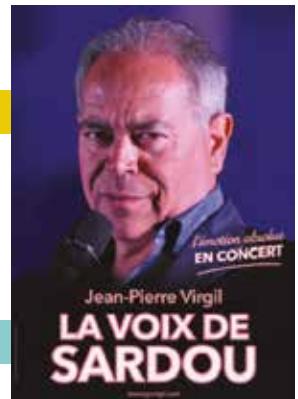
## JUILLET

**Samedi 01 :** Gala du Foyer Rural – Promenade et salle des fêtes



**Jeudi 13 :** Fête Nationale – Animation, repas, feu d'artifice  
Promenade

**28 et 29 :** Fête locale – Promenade



## AOUT

**Mercredi 02 :** Concert Jean-Pierre VIRGIL la voix de SARDOU  
Promenade

## SEPTEMBRE

**Dimanche 03 :** Matinée des associations - Promenade



**Dimanche 17 :** Journées du patrimoine visite de l'Eglise  
commentée par Thierry MURAT

**Samedi 23 :** Fête des vendanges – Promenade

## OCTOBRE

**Dimanche 08 :** Vide grenier Carnavalhalloween – Promenade

**Vendredi 20 :** Fête du vin Primeur – Promenade

**Mardi 31 :** Halloween – Carnavalhalloween - Promenade

## NOVEMBRE

**Vendredi 10 :** Conférence sur le Général LECLERC – Mairie - Salle du Conseil

**Samedi 18 :** Théâtre « l'amour foot » - Compagnie Méli-Mélo  
Salle des fêtes



## DECEMBRE

**Dimanche 3 :** Marché de Noël – Promenade